
**Aménagement du site naturel protégé de Pertusato sur le plateau calcaire de Bonifacio :
Restauration écologique et paysagère du site, mise en valeur du patrimoine et
organisation de l'accueil du public.**

Commune de Bonifacio, Département de Corse-du-Sud



Février 2021

Maître d'ouvrage : Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres en co-maîtrise d'ouvrage avec la commune de Bonifacio pour les tronçons de sentier communal.

Localisation : Plateau de Pertusatu, site des Falaises de Bonifacio, commune de Bonifacio, Département de Corse-du-Sud.

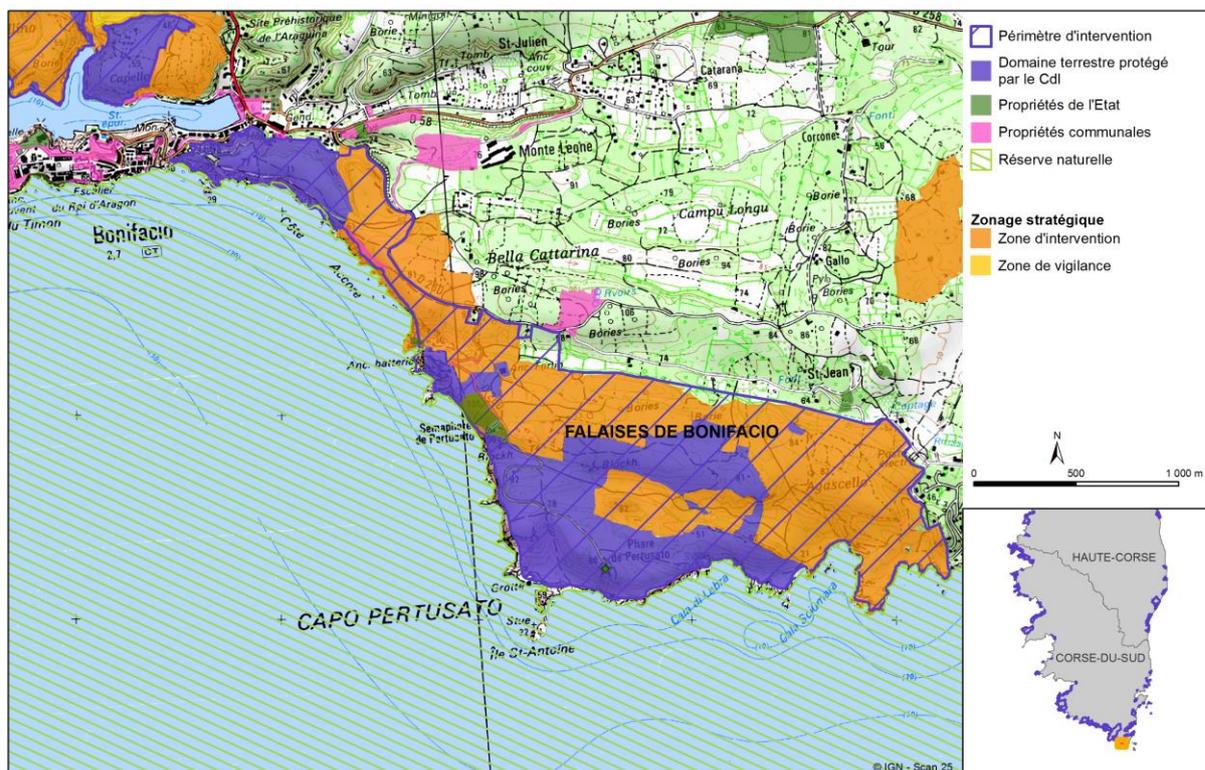
Superficie du site : 92 ha environ.

Statut foncier : Propriété du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages lacustres ; sentier communal.

Protections et inventaires :

- Site classé au titre de l'article L 341-1 du Code de l'Environnement, par décret du 13 février 1996 du Ministère de l'écologie (Loi 1930)
- ZNIEFF type 1
- Site Natura 2000 n°FR9400591
- Espace remarquable de la loi Littoral (PADDUC)

Périmètre du projet : Il correspond aux terrains du Conservatoire et aux sentiers communaux qui relient ces terrains.



1- CONTEXTE GENERAL

Le Conservatoire du littoral, établissement public de l'Etat, a pour mission de mener, après avis des conseils municipaux et en partenariat avec les collectivités territoriales intéressées, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral et de respects de l'équilibre écologique. Lorsque cela apparaît nécessaire, les sites maîtrisés par le Conservatoire font l'objet de travaux de restauration écologique et paysagère et d'aménagement appropriés pour assurer leur ouverture au public.

Sur la commune de Bonifacio, le Conservatoire poursuit une politique d'acquisition ambitieuse qui a conduit à la constitution d'un domaine foncier de plus de 2 800 ha qui représentent 1/3 des 150 km de littoral de cette commune. En particulier, 20 ha ont été acquis au lieu dit Campu Rumanilu à l'est de la ville et plus loin, près de 90 ha sont venus compléter cette acquisition sur le plateau de Pertusato aux abords du Sémaphore et du Phare, constituant ainsi une unité foncière fonctionnelle pour engager un large projet de restauration, d'aménagement et de mise en valeur de ce grand site naturel riche en patrimoine culturel et classé au titre de la loi de 1930.

La présente opération porte sur **l'aménagement du site naturel protégé de Pertusato sur le plateau calcaire de Bonifacio avec pour objet la restauration écologique et paysagère du site, la mise en valeur du patrimoine et l'organisation de l'accueil du public** sur un site emblématique particulièrement apprécié et fréquenté par de très nombreux visiteurs.

2 – PRESENTATION ET OBJECTIFS DU PROJET

A l'extrémité sud de l'île, le site des Falaises de Bonifacio est sans doute l'un des lieux les plus emblématiques et des plus fréquentés de la Corse. Depuis les remparts de la ville jusqu'au cap de Pertusato, les grandes falaises blanches dessinent un arc régulier au-dessus de la mer et dominant de près de 100 m l'étendue marine du détroit de Bonifacio. Le phare et le sémaphore constituent des points d'appel dans le paysage de ce grand plateau couvert d'un maquis bas brossé par les vents qui soufflent fortement sur ces falaises.



De la ville de Bonifacio » on rejoint le site de Pertusato par deux accès : soit à partir de la marine par la RD 260 qui permet d'arriver en véhicule jusqu'au sémaphore, soit à partir du col Saint Roch au pied de la citadelle, par un sentier discontinu qui longe la falaise en passant par l'ancien abattoir du Campu Rumanilu, rejoint le sémaphore et se prolonge jusqu'au phare de Pertusato.

Sur le Campu Rumanilu, le Conservatoire a déjà aménagé et sécurisé le cheminement des piétons, et restauré l'ancien abattoir qui permet l'accueil et l'information du public. Le site aménagé accueille près de 200 000 visiteurs chaque années (relevé des éco-compteurs), dont environ 80 000 dans l'ancien abattoir.



Au-delà, en allant vers le cap de Pertusato, le sentier qui longe la falaise en offrant des vues spectaculaires sur la Sardaigne est malheureusement très dégradé et interrompu

par endroits, obligeant le promeneur à emprunter la route.

Le plateau de Pertusatu, est riche en patrimoine militaire de la « petite ligne Maginot » bien documentée au travers des ouvrages de Michel Tercé. Avant le sémaphore, les anciennes batteries de la marine de Bocca di Valle forment un ensemble fortifié spectaculaire qui présente un fort potentiel de valorisation. La démolition de certains éléments pouvant présenter un danger pour les visiteurs est envisagée.



La circulation des véhicules est interdite au-delà du sémaphore ou s'arrête la RD 260 et se résume à celle des services techniques des Phares et Balises et à quelques propriétaires riverains. Les visiteurs stationnent leurs véhicules de façon désordonnée le long de la RD et aux abords du sémaphore sur des terre-pleins inesthétiques. L'accueil des visiteurs au terminus de la route nécessite des aménagements appropriés (stationnements, départ des sentiers, information du public), bien intégrés dans le paysage. C'est là un des principaux enjeux de l'aménagement du site et des acquisitions foncières ont été réalisées à cet effet.

La route goudronnée qui dessert le phare est très détériorée et surtout particulièrement prégnante dans le paysage ; Elle sera en grande partie supprimée au profit d'une piste en terre plus discrète passant plus en retrait dans les terres en s'éloignant de la falaise. Un tel aménagement permettra de libérer le bord de falaise pour le seul passage du sentier littoral et permettra une meilleure intégration paysagère. L'arrivée sur le phare de Pertusatu n'en sera que plus spectaculaire. En dehors de la chaussée empruntée par les piétons, de nombreux sentiers se dispersent dans la végétation le long de la falaise et un passage permet même de descendre au pied des falaises sur la petite plage de Saint Antoine qui devra rester accessible au public mais de façon plus confortable et sécurisée.



Aujourd'hui automatisé et donc déserté par les gardiens qui se relayaient en permanence pour assurer son fonctionnement et son entretien, le phare, bâti en 1844, prend un aspect abandonné. Il est appelé à être affecté au Conservatoire pour devenir un espace d'information et d'interprétation pour le public. La restauration et la valorisation du phare ne font pas partie du présent programme mais la façon d'y accéder et le traitement des abords du phare et de son enceinte en font partie.

La canalisation des cheminements sur le plateau à l'approche du phare et la création d'un sentier formant une boucle au-delà du phare constituent deux des objectifs du projet.

Le Plan d'intentions paysagères

Un plan d'intentions paysagères a été établi par le paysagiste Alain Freydet à la demande du Conservatoire sur l'ensemble des espaces acquis sur l'extrême sud de l'île sur la façade terrestre au droit de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio. Ce plan d'intention a été établi en concertation avec la ville de Bonifacio et l'Office de l'Environnement de la Corse, gestionnaire des sites du Conservatoire dans l'extrême sud en partenariat avec la Collectivité de Corse.

L'ensemble de la façade littorale couverte par ce plan d'intention est décomposé en différentes unités littorales. Le plan d'intention de cette unité constitue le programme de la présente opération qui porte à la fois sur le cheminement entre le Campu Rumanilu et le secteur de Pertusatu, le périmètre de Pertusatu et le secteur de Cala Sciumara.

Sur la base des orientations du plan d'intentions paysagères, le Conservatoire du littoral a confié une mission de maîtrise d'œuvre au cabinet de paysagistes Erba Barona paysage qui élaboré un avant-projet qui a été adopté par le maître d'ouvrage.



3 – LE PROGRAMME DE L'OPERATION

Le projet porte sur l'aménagement paysager et l'organisation de l'accueil du public sur l'ensemble du site protégé de Pertusato propriété du Conservatoire du littoral sur la commune de Bonifacio. Il comprend plusieurs volets :

- L'aménagement paysager d'un sentier littoral sécurisé de 5,5 km du lieu-dit Parisi à la Cala Sciumara avec des travaux d'amélioration de parties de sentiers existantes, la restauration d'anciennes portions de chemins communaux et la création de quelques nouveaux tronçons avec l'aménagement de points de vue et de belvédères sécurisés ainsi que l'amélioration et la sécurisation de quelques accès au rivage (Tre Punte, Saint Antoine et Cala Sciumara) ; Cela permettra d'offrir un itinéraire de randonnée patrimoniale à partir de la ville ;
- L'aménagement d'une unique aire de stationnement "naturelle" au terminus de la RD 260 près du sémaphore de Pertusato pour résorber un stationnement sauvage diffus et plafonner l'accueil des véhicules à 170 véhicules et 60 vélos ;
- La cicatrisation écologique des espaces actuellement dégradés par le stationnement et le cheminement anarchiques ;
- La suppression et la cicatrisation de la majeure partie de la route goudronnée d'accès au phare de Pertusato et son remplacement partiel par une piste de service en terre en retrait du rivage et mieux intégrée dans le paysage donc moins visible ;
- La consolidation et la mise en valeur d'éléments de patrimoine bâti, notamment des anciennes batteries de la marine et de l'enceinte autour du phare de Pertusato avec la démolition ponctuelle de quelques récentes extensions en ruines ;
- L'enfouissement des réseaux aériens d'électricité et de téléphone.

Le respect du site, l'intégration paysagère et la discrétion des aménagements, la simplicité de leur gestion, la mise en valeur des points de vue et la sécurité des visiteurs sont les maîtres-mots du projet.

Le sentier littoral

L'accès piéton en partant de la ville se fait à partir d'icol Saint Roch puis par le secteur déjà aménagé de Campu Rumanile. Au-delà les piétons s'égarer plus ou moins le long des falaises, tandis que d'autres en viennent à emprunter la route. Le projet consiste à offrir un cheminement strictement piéton qui assure le lien entre le site de Campu Romanilu déjà aménagé et les abords du Sémaphore. Ce sentier devant être intéressant et sécurisé.

Dans le projet, l'aménagement du cheminement débutera donc au-delà du lieu-dit Campu Rumanile ; Il longera les falaises un peu en retrait, passera par les anciennes batteries des Tre valle, puis rejoindra les abords de l'aire de stationnement du sémaphore et se poursuivra vers le phare ; au-delà, il continuera vers la cala Sciumare pour revenir par l'intérieur des terres jusqu'au sémaphore ; offrant ainsi une boucle de découverte patrimoniale.

Il sera à la fois tenu compte du potentiel paysager des lieux traversés (présence de petit patrimoine bâti, d'anciens cheminements pavés, de points de vue, du vallon des Tre Punte, des installations militaires, etc.) pour faciliter la faisabilité des aménagements préconisés et rendre la découverte du site plus riche.

Le sentier littoral sera traité en sol naturel avec une coupe latérale de la végétation et ponctuellement du dessouchage. Sur certains tronçons d'ancien sentier communal, la calade en pierre calcaire naturelle sera restaurée en ricciata traditionnelle ; l'emprise du sentier d'accès à la plage de Saint Antoine sera amélioré par des emmarchements en grosses pierres provenant du site ; des ganivelles seront posées pour bloquer les cheminements anarchiques ; par endroits, quelques parapets en pierres maçonnés à la chaux sécuriseront des belvédères remarquables comme ceux qui ont été installés avec succès sur les belvédères de Campu Rumanilu.

Les batteries militaires des Tre Valle

Les anciennes batteries de la marine seront valorisées au travers d'un cheminement sécurisé. Les ruines seront mieux révélées par l'évacuation de gravats, le dégagement de la végétation et par leur cristallisation ainsi que par une interprétation simple et peu sophistiquée pour présenter l'histoire de la petite ligne Maginot.

La consolidation des bâtiments sera réalisée en pierre locale de réemploi maçonnées à la chaux. Des grilles en fer brut seront posées pour condamner et sécuriser l'accès à certaines zones (anciennes galeries ou pièces) qui seront ainsi rendues inaccessibles.

L'accès et le stationnement des véhicules

La canalisation de l'accès des véhicules sur le site constitue un des premiers enjeux du projet d'aménagement. L'accès des véhicules se fait par la RD 260. Le stationnement le long de la RD et la pénétration des véhicules dans les milieux naturels seront empêchés par des petits aménagements appropriés (murets en pierre ou autres). Les stationnements sauvages situés en bord de route seront cicatrisés. Les aménagements liés à la route seront abordés en relation avec le service des routes de la Collectivité de Corse. Les accès aux propriétés privées situés aux environs seront réservés à ces riverains par des aménagements appropriés et discrets.

Une aire de stationnement sera aménagée près du sémaphore ; bien intégrée dans le paysage et très fonctionnelle avec un sens de circulation et une zone de retournement. Un accès spécifique sera aménagé pour le sémaphore, pour la propriété voisine et pour l'accès à la voie de service du phare qui dessert aussi des propriétés privées enclavées dans le domaine du Conservatoire.

L'aire de stationnement sera encadrée de ganivelles en lattes de châtaignier avec des îlots de végétation pour l'intégrer au paysage et à terme masquer les véhicules ; les emplacements seront traités en tuf-chaux avec des voies de circulation en béton désactivé pour éviter le creusement du sol par le passage répété des véhicules.

La capacité d'accueil sera plafonnée à 170 véhicules, ce qui correspond à la fréquentation actuelle. Un stationnement de 60 vélo sera aussi aménagé pour favoriser les circulations douces.

La séquence de Fumaggio

Sur le plateau entre le sémaphore et le phare le projet va principalement porter sur le réaménagement de la voie de service et la cicatrisation des diverses sentes.

L'enrobé "rouge" très inesthétique de la route d'accès au phare va être supprimé et les matériaux réutilisés en remblaiement par endroits ou fond de forme : les 3/4 de cette route seront totalement supprimés. La première partie pentue qui descend sur un petit vallon sera conservée pour les riverains et le phare sera traitée en béton désactivé avec des revers d'eau, des caniveaux et des bordures en pierre calcaire ; une partie qui remonte vers la falaise sera transformée en sentier avec une calade en pierre calcaire traditionnelle ; une courte piste de service sera créée en sol naturel en retrait plus à l'intérieur des terres pour la gestion du phare sur un nouveau tracé étroit et discret en profitant du maquis et du relief pour la rendre invisible depuis la mer et depuis le haut des falaises ;

Les sentes qui divaguent en tous sens seront condamnées et cicatrisées

La séquence de Saint Antoine

L'accès des piétons à la plage de Saint Antoine a vocation à être maintenu et réaménagé en assurant la sécurité du public et la cicatrisation des espaces dégradés par le piétinement.



La séquence du phare

A moyen terme, le Conservatoire envisage d'aménager un espace muséographique dans le phare de Pertusatu. La mise en valeur du phare fera l'objet d'un projet spécifique et ne relève donc pas de cette opération.

L'enceinte du phare sera néanmoins valorisée dans le projet. Elle sera débarrassée de petites constructions « parasites » en ruines qui en dégradent l'esthétique. Une nouvelle entrée et un passage de sortie seront aménagés pour permettre aux piétons de pénétrer dans cette enceinte et de découvrir le phare de plus près.



La Séquence de Cala Sciumara

Sur cette séquence, le projet consiste à aménager un sentier en boucle et un autre accès au rivage à la Cala Sciumara, afin d'offrir une belle randonnée au-delà du phare qui prolonge la découverte du site. Ce sentier piétonnier en boucle entre le phare et la Cala Sciumara remontera vers le sémaphore en empruntant les emprises foncières du Conservatoire selon un tracé sécurisé et intéressant d'un point de vue paysager et patrimonial ; les autres tracés inutiles seront cicatrises pour mieux canaliser le public. Le petit patrimoine bâti éventuellement situé le long de ce sentier sera mis en valeur, notamment une ancienne source et des murets en pierre sèche.



La cicatrisation des sols dégradés

Les sols dégradés seront cicatrises et renaturés par le décompactage du sol et l'apport de sol naturel de surface prélevé aux abords pour apporter un stock naturel de graines et de microflore et faune du sol. Cette technique "d'ensemencement naturel" est couramment pratiquée par le Conservatoire et les résultats sont très positifs. Il ne sera donc pas procédé à des plantations.

Les zones renaturées seront protégées par des ganivelles en lattes de châtaigniers.

L'enfouissement des réseaux

Le projet prévoit de résorber et enterrer les réseaux aériens électrique et téléphonique sur le site (Cela comprend le réseau lié au Sémaphore, au phare de Pertusatu et aux habitations situées sur les parcelles riveraines.

La signalétique

La signalétique sera globalement sobre et fonctionnelle en respectant la charte signalétique du Conservatoire (la fabrication pouvant passer par le marché à bon de commande du Conservatoire) à l'exception d'une signalétique d'interprétation spécifique à certaines parties du site.

4 – LA GESTION FUTURE DU SITE

Le site fera l'objet d'une gestion et d'un entretien par le service de l'office de l'environnement de la Corse chargé de la réserve naturelle des Bouches de Bonifacio qui est déjà gestionnaire par convention des sites du Conservatoire du littoral sur la commune de Bonifacio qui sera pleinement associée au dispositif.

Les agents assermentés assureront la police, l'information du public, l'entretien courant des zones fréquentées du site et si nécessaire l'adaptation des aménagements réalisés dans le projet (réparation et ajout de ganivelles le long des sentiers et des zones à préserver, emmarchement en pierre sur les sentiers d'accès au rivage, etc.) Cela comprendra notamment la vigilance sur l'efficacité de la canalisation du public, la fermeture de sentes sauvages et la réparation des équipements. Une attention sera aussi portée aux zones dégradées qui seront réhabilitées afin d'assurer leur mise en défens et leur revégétalisation.

Un arrêté municipal réglera la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le camping sauvage sur les emprises du Conservatoire. Un arrêté de la Collectivité de Corse réglera la circulation et le stationnement sur la route "départementale".

5 – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET

Maîtrise d'œuvre en place

AVP finalisé

Consultation des services de l'Etat en cours.